



Internat et pension alimentaire

Par pczt

Bonjour,

Mon ex-mari me verse 466 euros de pension alimentaire pour nos 2 enfants. C'est moi qui est la garde des enfants, lui les a la moitié des vacances. Cependant, un des deux part à l'internat en septembre et il veut me réduire de moitié (me verser 233?) la pension alimentaire. En fait, ne plus verser de pension pour ma fille qui part à l'internat. A-t-il le droit? L'internat est de 5 jours par semaine, elle a 9 semaines de stage (donc elle sera à la maison dont une semaine qui tombe pendant les vacances scolaires). Donc 36 semaines d'école - 9 semaines de stage ce qui mène à 27 semaines où elle sera à l'internat du lundi au vendredi.

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour modifier la pension il faut saisir le JAF. Seul un nouveau jugement permet de recalculer cette pension avec les nouveaux justificatifs (revenus et charges).

On suppose que l'internat n'est pas gratuit ? et comme vous le soulignez ce n'est pas un plein temps.

Si de sa seule initiative le père suspend le paiement, vous pourrez l'y obliger. Vous pouvez dès à présent demander à la CAF une intermédiation.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36407]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36407
[/url]

Ceci permet de recevoir directement de la CAF le montant spécifié sur le jugement, la CAF se charge de le récupérer auprès du débiteur. Si besoin via une saisie de ses revenus.

Par pczt

D'accord, merci beaucoup pour ces informations.

Bonne journée.